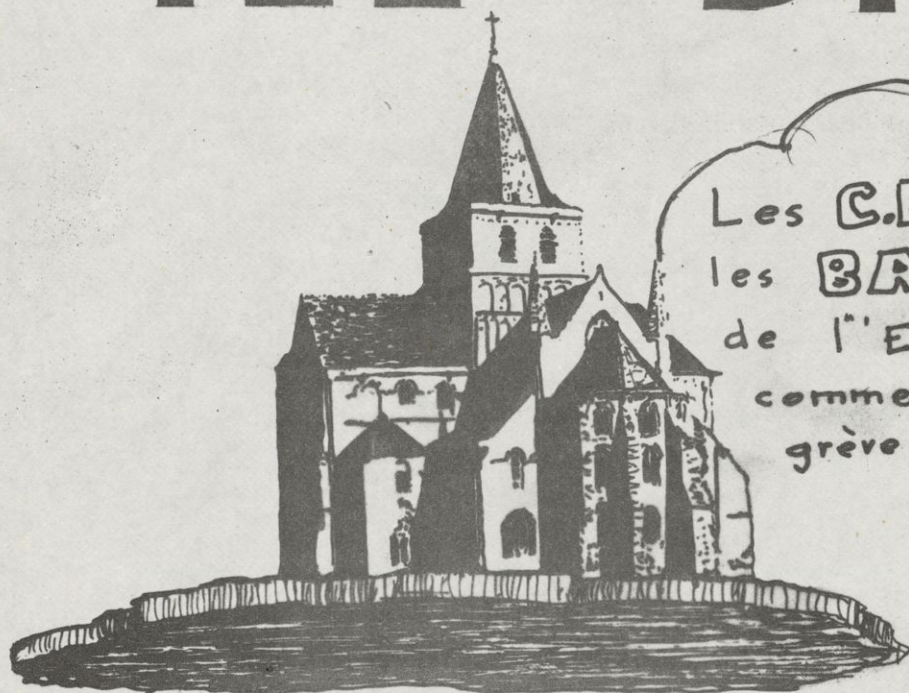




1976

ÎLE DIEU



Les C.R.S. délogent
les **BASQUES**
de l'Eglise où ils
commençaient leur
grève de la FAIM



SOMMAIRE :

OUVRIERS

- page 2 : Grève chez les salairés de la Chambre d'Agriculture.
pages 3-4 : Refus d'un candidat à la Chambre d'Agriculture pour motif politique
page 4 : Quelques revendications des travailleurs de la Chambre d'Agriculture
pages 5-6 : Saint-Nazaire : Chantiers de l'Atlantique, suite et non pas fin
pages 6-7 : Saint-Nazaire : A. F. O. "Sauveteurs ou fossoyeurs ?"

PRESSE

- page 8-9 : Bientôt Hersant Océan ?

PAYSANS

- page 9 : Fay de Bretagne : un propriétaire vole le maïs de son fermier
pages 10-11: Cheix informations n° 4

BRETONS

- pages 12-13: Lettre ouverte à des personnalités

BASQUES

- pages 14-15: Noël basque à l'île d'Yeu

ECOLE

- page 15 : Communiqué du comité de soutien aux 25 étudiants inculpés

QUARTIERS

- page 16 : Le lapin enragé (journal des Dervallières)

CALENDRIER :

- Mardi 4 janvier : Dziga Vertov à la cinémathèque (voir page 13)
Mercredi 5 janvier : Réunion du comité de soutien aux Basques à la Fraternité Protestante, rue Amiral Buchaffault 20 H 30
Vendredi 7 janvier : Réunion du comité de soutien aux foyers Sonacotra en grève, Fraternité Protestante, 20 H 30
14/15/16 janvier : trois jours d'information sur le nucléaire (voir page 9)
Vendredi 22 janvier : Coordination femmes Salle des Bernardières à Saint-Herblain 14 H



Nous avons démarré un collectif d'enfants.
Pour tous renseignements :

- Yves et Riva Perrin, 1 rue du Taillis, Bâtiment B 44700 ORVAULT
- Claudie Nigbur, 36 rue du Préfet Bonnefoy 44000 NANTES
- Laurence Richard, place Royale , tél : 71.63.60

GREVE CHEZ LES SALARIES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

QUAND LES NOTABLES AGRICOLES "DE GAUCHE" APPLIQUENT LE PLAN BARRE...

"A L'appel du Satpa CFDT, le personnel de la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique a observé un arrêt de travail mardi 21 décembre 76 après midi.

Le personnel entendait manifester son mécontentement face au refus des patrons de la Chambre d'Agriculture de donner satisfaction aux revendications salariales.

En refusant de revoir les grilles de salaire et en se retranchant derrière les décisions du Ministère de l'Agriculture en matière de maintien du pouvoir d'achat, (3,25 % d'augmentation au 1er janvier 77 alors que le coût de la vie a augmenté de 13 % en 76 selon l'indice CFDT), le patronat agricole montre son vrai visage !!!

Le personnel entendait également manifester son inquiétude face à la situation de l'emploi :

- risques de licenciement au contrôle laitier, et au contrôle de croissance ;

- menaces sur l'ensemble du développement agricole suite à la crise de l'A. N. D. A. (développement agricole).

Le rapport horizon 80 préparé par la FNSEA, les Chambres d'agriculture, le Crédit et la Coopération, prévoit un véritable démantèlement du Développement au profit du syndicalisme officiel, du crédit, des organisations économiques...

Cette privation des services, de plus en plus réservés aux agriculteurs qui en ont les moyens, s'accompagne de licenciements : une centaine en 76 !

Le personnel de la Chambre d'Agriculture condamne l'attitude du patronat agricole qui aboutit à :

- une dégradation du pouvoir d'achat des travailleurs ;

- une insécurité de l'emploi de plus en plus grande ;
- une dégradation de la qualité des services rendus aux agriculteurs.

Il refuse, avec les autres travailleurs, de supporter les effets du plan Barre. Il prendra les moyens nécessaires pour faire aboutir ses revendications."

Communiqué du SATPA-CFDT

la fuite !

Les salariés de la Chambre d'Agriculture ont débrayé à 95 % tout l'après-midi. Ils comptaient intervenir en masse dans une réunion des dirigeants de la Chambre.

Ceux-ci, avertis de la menace, déplacent en dernière minute leur session dans les luxueux bureaux du Crédit Agricole, à l'autre bout de Nantes.

Les salariés, réunis en Assemblée Générale, votent à l'unanimité moins trois voix de se rendre sur place en voiture.

Ils interviennent alors dans la salle du Crédit Agricole, au nombre de 200 environ, et le président de la Chambre leur répond par quelques platitudes.

La chose prend du piquant quand on sait que la liste élue au bureau de la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique, cette année, est une liste "de gauche", PS en majorité, avec participation de la FDSEA dont un des anciens secrétaires généraux, Henri Baron, membre du Parti Socialiste, est l'actuel président de la Chambre : pour les salariés, le "patron".

Nous joignons ici la lettre d'un candidat à un poste de technicien chambre d'agriculture, éliminé d'office pour raison politique, par le même Henri Baron : il s'agit de l'ancien animateur des Paysans Travailleurs.

Correspondant Chambre d'Agriculture.





— ÉLIMINÉ — D'OFFICE —

A la suite de ma candidature au poste d'animateur du CRDA d'An-cenis, puis au poste d'animateur du CRDA de Nantes, H. Baron a demandé à me rencontrer.

Cette rencontre a eu lieu le 3 novembre au café de l'agriculture. Francis Lemasson a assisté à la fin de la discussion qui a duré environ une heure et demi.

H. Baron s'est présenté comme étant mandaté par le bureau de la Chambre pour m'expliquer qu'il ne fallait pas que j'espère être embauché à la Chambre de Loire-Atlantique ni dans l'immédiat, ni pour les postes à venir.

Il m'a donné trois raisons (qui ne me concernaient pas forcément toutes) mais qui faisaient partie des réflexions du bureau de la Chambre en vue d'aboutir à une ré-définition des critères d'embauche.

Il a ajouté que j'avais "la primeure" de certaines de ces informations et qu'elles intéresseraient vraisemblablement la section syndicale.

1ère raison

Le bureau de la Chambre veut éviter d'embaucher des salariés "qui seraient susceptibles d'utiliser les connaissances et les relations auprès des agriculteurs que leur offre un travail de terrain pour s'en servir à d'autres fins après avoir quitté leur poste". Il m'a cité l'exemple d'un ancien technicien du CRDA de Chateaubriant passé dans une firme privée.

Je lui ai demandé comment il comptait reconnaître les intentions des candidats au moment de l'embauche...pas de réponse !

2ème raison

Le bureau pense qu'il n'est pas souhaitable de recruter le conjoint d'un (e) salarié (e) déjà présent dans l'organisme. Sans raison précise... (Note APL : la "conjointe" de René Bourrigaud, Marianne, est déléguée CFDT à la Chambre...)

3ème raison

Présentée comme la plus importante - et me concernant plus directement.

Le bureau estime qu'il ne peut s'entourer de collaborateurs dont l'orientation est en opposition fondamentale (il a insisté sur ce terme) à la sienne.

Il a jugé que le fait de m'embaucher créerait "une situation de conflit permanent" au sein de la Chambre. Parce-que, à son avis, je fais partie de ceux qui cherchent "le conflit pour le conflit".

Comme j'ai répondu qu'il me semblait qu'à la Chambre, il y avait toujours eu des conflits et qu'il y en aurait sûrement encore, il m'a dit qu'il y avait des "conflits positifs" et des "conflits négatifs".

En fait, ce que le bureau de la Chambre - et son président avec - me reproche, c'est d'avoir été animateur salarié de l'association Paysans Travailleurs.

Je lui ai fait remarquer que le conflit entre la Chambre et les PT avait eu lieu quand Rialland était président et que la fédération avait soutenu les PT; mais cet argument ne semble pas avoir été pris au sérieux.

Devant la gravité de ces informations (pour mon compte personnel bien sûr, mais aussi pour tous les candidats qui ne sont pas "dans la ligne" et peut-être un jour pour les salariés déjà en place) je me suis permis de lui faire quelques remarques.

Avec d'autant plus de franchise que je n'ai plus rien à perdre.



Ces remarques ont porté sur trois plans :

- au niveau politique ;
- au niveau syndical CFDT ;
- au niveau professionnel agricole.

1) Au niveau politique

Je lui ai dit que malgré son étiquette "d'homme de gauche", élu récemment avec l'appui de la FDSEA de Loire-Atlantique, réputée comme étant l'une des plus à gauche, il était en train de faire la politique de la droite avec beaucoup d'efficacité.

En effet, jamais Rialland n'a pu éliminer d'office un candidat pour des raisons politiques comme c'est très clairement le cas en ce qui me concerne.

Il a en effet tenu à préciser - peut-être pour me consoler ! - qu'il n'y avait rien à redire sur le plan de mes compétences.

2) Au niveau syndical pour les salariés.

Il s'agit d'un acte de répression caractérisée. Je lui ai dit que j'espérais qu'il serait dénoncé par la section syndicale.

Les nouveaux critères que veut définir le bureau de la Chambre me paraissent extrêmement dangereux.

3) Au niveau des organisations professionnelles.

Mon élimination d'office, sans consultation du jury de recrutement, par le bureau de la Chambre devrait poser un problème au CRDA de Nantes.

Cela avait déjà failli se produire pour le CRDA d'Ancenis, comme me l'a indiqué B. Thareau, si les responsables du SUAD n'avaient pas été vigilants.

Pour H. Baron qui s'est battu longtemps pour l'autonomie des CRDA (quand il était président du CRDA de Châteaubriant...), il s'agit d'un joli retournement de veste.

Il s'agit aussi de la liquidation de l'autonomie des CRDA. Même Francis Lemasson ne semblait pas au courant de la façon dont les choses s'étaient passées.

A vous de juger et de réagir si vous le jugez utile.

René Bourrigaud

REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS

DE LA CHAMBRE :

Lettre adressée au Président de la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique en vue de la Commission Paritaire. (extraits)

1^c Revendications salariales pour 1977.

- salaire minimum : 2 000 F par mois (13^{ème} mois exclus) ;
- maintien du pouvoir d'achat ;
- augmentation du pouvoir d'achat : 10 points pour tous les agents au dessous de 300 points (hors ancienneté).

2^o Indemnités de déplacement et de repas.

3) Création d'un comité d'entreprise.

Nous demandons la création d'un comité d'entreprise.

4) Modification de la convention collective.

- possibilité de postuler à un autre poste dès la titularisation
- réduction du temps de travail pour les femmes enceintes. (...)

S. A. T. P. A. C. F. D. T.
Section syndicale Chambre d'Agriculture

CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE - ST NAZAIRE,

Suite et non Fin...

L'action entreprise au niveau des Chantiers de l'Atlantique du 2 au 17 décembre (voir APL n° 165 - 166 - 167) s'est soldée jusqu'à présent par un échec, dans la mesure où la décision de la direction des chantiers de ne pas renouveler l'accord salarial pour 1977 n'a pas été rapportée, et ne fait pas non plus l'objet actuellement de négociations.

Les questions qui étaient à l'origine de l'action restent donc sans solution, et, tant qu'elles ne sont pas réglées, il semble évident que le conflit ouvert entre les travailleurs et la direction des Chantiers de l'Atlantique reprendra à brève échéance.

Après l'occupation du Bellamy et son échec, les questions ne portent donc pas tant sur la nécessité de la lutte que sur les formes qu'elle va prendre.

C'est l'objet qu'avaient les différentes Assemblées Générales de secteurs qui ont eu lieu du lundi 20 au mercredi 22.

A.G. de secteurs...

Ces AG, 7 au total, ont regroupé chacune environ 500 personnes. Les différentes interventions, ainsi que les perspectives données à la lutte, ont surtout été le fait des militants syndicaux, qui avaient pu se retrouver pour chaque organisation syndicale lors du week-end précédent.

Ces différentes positions avaient d'après ce que l'on en sait un point commun, la constatation de la nécessité d'une meilleure démocratie dans la lutte.

- La CGT, devait manifester dans ses interventions la volonté de repartir très durement dès la rentrée, en menant éventuellement une action spectaculaire pendant la période des fêtes.

- la CFDT quant à elle, voulait respecter cette pause des fêtes puis relancer l'action après le 10 janvier de façon progressive, dans la perspective d'une lutte d'ampleur nationale de toute la métallurgie, lutte débouchant sur la conclusion d'une convention collective nationale.

- la CGT-FO appelait pour sa part à la grève, appel qui en fait avait peu de chance d'être repris dans le contexte actuel.

Quelles perspectives?

Les AG de secteurs, et la situation générale aux Chantiers telle qu'elle peut apparaître, semble illustrer la continuation de la déception ressentie par les travailleurs lors du meeting du vendredi 17 décembre.

* C'est ainsi que vis à vis des syndicats, la réaction critique de certains travailleurs à leur égard semble être plus critique de droite, dans la mesure où la critique de l'action menée aboutit au renforcement et à l'apparition de minorités de droite refusant toute nouvelle action revendicative.

* A l'intérieur des syndicats, il y a un certain regroupement des militants au sein de leurs organisations syndicales respectives, regroupement allant de pair avec une plus grande exigence de démocratie quant aux actions à mener.

* Mais en fait, ce qui semble le plus frappant, c'est l'absence de perspectives locales reprises par les travailleurs, absence qui amène à transférer la solution du problème des Chantiers de l'Atlantique sur le plan national.

C'est le cas de la CFDT (convention collective nationale de la métallurgie), mais c'est également le cas de la CGT qui jeudi 23, organisait seule une manifestation qui regroupait quelques centaines de personnes.

La position du PCF, qui place les solutions au conflit dans la perspective de la victoire de l'union de la gauche et de l'application du

- ST NAZAIRE (SUITE)

Programme Commun, procède de la même démarche.

Cette absence de perspectives concrètes au niveau local semble être d'ailleurs partagée par l'ensemble des travailleurs, et l'absence d'unité sur la lutte à mener dans l'immédiat expliquerait un certain découragement qui s'est fait jour récemment.

Alors que toutes les raisons du conflit restent sans solution, la première démarche de la lutte aux Chantiers de l'Atlantique a été remportée par la direction : celle-ci d'ailleurs a tout intérêt à briser la combativité des travailleurs.

Et pas uniquement pour des raisons d'économie financière à court terme sur les chantiers (charge salariale moins élevée par exemple).

En effet, vu l'importance des projets des différents groupes financiers intéressés quant à une industrialisation concertée de l'ensemble de la Basse-Loire (de Donges à Saint Nazaire), on comprend la nécessité pour eux d'en finir avec un prolétariat trouvé trop remuant.

Quoi qu'il en soit, la prochaine manche de la lutte aux Chantiers de l'Atlantique jouera certainement sinon immédiatement, dès le 10 janvier, tout du moins dans les mois de janvier et février prochains.

Corres APL

A.F.O. (ateliers et forges de l'Ouest) : Sauveteur ou Fossoyeur ?

La semaine qui vient de se terminer a été fertile en événements d'importance : Comité Central d'Entreprise à Paris, Comités d'Etablissement à St-Nazaire et Brest. Et nous avons un peu mieux vu se dessiner les intentions d'ETCHEGARAY le nouveau PDG.

Dans une lettre au personnel, il annonce un véritable plan dit de "sauvetage". C'est donc que le premier, celui du 4 juin, avait échoué. Mais le plan impose des conditions qui sont inacceptables pour les salariés et leurs syndicats.

En effet, son plan comprend deux parties : la première qui comporte un certain nombre de décisions imposées à l'ensemble du personnel, portant sur l'évolution des salaires en 77, et sur de soi-disant actions de formation ; la seconde, qui concerne la suppression d'une partie du salaire et d'avantages sociaux, mesures inégales pour chaque établissement et beaucoup plus importantes à St-Nazaire. Ces mesures négociables aboutiraient, si elles étaient appliquées, à diminuer de 14 % environ le niveau de vie du personnel des A. F. O.

En le présentant, les dirigeants de l'entreprise ont tout simplement signé l'arrêt de mort, puisque son acceptation est la condition sine qua non de la participation de l'Etat et des actionnaires. Or, le plan est inacceptable, nous allons dire pourquoi.

1° LES SOLUTIONS IMPOSEES

Un premier aspect, c'est l'évolution des salaires pour 77. Ceux-ci évolueraient comme en 75, selon les indices de l'INSEE, que nous contestons, parce qu'ils ne représentent pas l'augmentation des besoins réels, (en particulier l'alimentation) dans un ménage ouvrier. Par ailleurs, les salaires les plus élevés ne bénéficient pas en totalité de cette augmentation.

L'horaire restant à 40 H par semaine, cela revient à dire que les travailleurs des A. F. O. continueront, comme en 76, à perdre en 77, 15 à 16 % du pouvoir d'achat qu'ils avaient fin 1975.

Enfin, les promotions sont pratiquement supprimées.

Le deuxième point, c'est que le PDG ose appeler des actions de formation. 300 personnes au total, dont 130 à St-Nazaire ne pourront être employées en 77.

Ayant reçu l'accord des pouvoirs publics, la direction veut donc recourir à des actions de formation pour faciliter la diversification, jusque-là, il n'y a rien à dire.

Là où le bas blesse, c'est lorsque l'on nous dit : " le personnel suivra en →

⑦ OUVRIERS

77, des actions de formation d'une durée moyenne de 5 mois, et le reste du temps, sera placé en situation de chômage, dans le cadre d'une convention! Mais nous ignorons tout de cette convention. Seul le salaire base 40 H est assuré.

De plus et surtout : la direction ne sait pas vers quel genre de formation ces ouvriers seront orientés.

Elle ne sait pas où, quand, comment ces stages auront lieu. Elle n'a pas non plus de critère de sélection.

Elle y enverra les moins productifs les moins intéressants, a-t-elle dit. Elle ne peut non plus affirmer que le personnel sera repris le 1/01/78, tout dépendra de la situation à cette date.

Une seule chose est sûre : ces travailleurs devront quitter l'entreprise pour 1 an, le 1/01/77, sans toutefois être licenciés.

Nous considérons donc que ces "actions de formation" ne sont pas autre chose, à terme, que des licenciements déguisés. Direction et gouvernement n'ont pas le courage de le dire ; et il n'est pas honnête de demander aux syndicats et au personnel de se prononcer sur cette partie du plan, alors que nous ne savons pas ce que sera la dite convention.

2° LES SOLUTIONS A "NEGOCIER"

La direction a donc relevé un certain nombre d'anomalies, avantages, primes, qu'elle voudrait bien supprimer. Mais tout cela étant contractuel, elle a besoin de notre accord pour le faire.

Elle prétend entre autres :

- diminuer nos salaires de base de 10 % ;
- supprimer 3 jours de congés et 4 de maladie ;
- diminuer la subvention au comité d'établissement de 3/7ème ;
- supprimer de nombreuses primes en rapport avec l'ancienneté, le travail, les déplacements à courte distance.

Elle veut diminuer ses prix de revient de 20 %. Pour l'instant "l'ardoise" proposée atteint seulement 14 %. C'est pourquoi, elle nous a ainsi proposé de lui trouver d'autres moyens pour l'aider à atteindre ces 20 %.

Cela n'empêche pas toutefois, que si ces mesures étaient acceptées par nous, l'ensemble entrainerait, par rapport à la fin 75, une diminution de niveau de vie de 30 %.

Mais il faut aussi souligner que malgré tout cela, nous n'avons aucune garantie pour l'avenir, puisque la direction envisage toujours l'utilisation du chômage partiel pour le personnel resté dans l'entreprise et cela, avec un

accord de garantie de ressources encore plus sévère que l'actuel.

Voilà donc l'ensemble du plan proposé par la direction et dont le PDG, dans une déclaration à l'ensemble du personnel, déclare : "ne pas accepter ces efforts proposés, c'est m'ôter toute chance de réussir le redressement et amener la fin de l'entreprise.

Les pouvoirs publics (par le financement du plan de formation) et les principaux actionnaires (par une augmentation du capital) sont prêts à prendre leurs responsabilités. Au personnel de prendre les siennes".

3° LA REPONSE DES TRAVAILLEURS

Les syndicats des A. F. O. CFTD et CGT et les travailleurs pensent que ces propositions sont inacceptables et ils viennent de le confirmer par un vote cet après-midi. Jamais encore, un plan de redressement n'était allé aussi loin. Il n'est pas interdit de penser que c'est un ballon d'essai pour d'autres entreprises en France, en un moment où le capitalisme se montre impuissant à juguler la crise économique. Les travailleurs des A. F. O. ont considéré qu'ils sont eux aussi, en ce moment, à l'avant garde de la lutte des travailleurs du pays.

Nous avons dit ce que nous pensions de la direction mais nous accusons aussi

l'Etat de participer à la suppression des A. F. O. tout au moins à St-Nazaire, ce qui entrerait dans le cadre des restructurations du 7ème plan. Nous n'acceptons pas que, au nom du libéralisme économique il permette à la CNP, principal actionnaire des A. F. O. et à d'autres, de réparer en ce moment à l'étranger. Quelle contradiction : la CNP apporte de l'argent frais mais par ailleurs, ignore l'entreprise pour ses réparations.

Preuve supplémentaire que ce plan n'est pas sérieux. On veut cacher cela derrière un ultimatum, qui voudrait rendre syndicats et travailleurs responsables de ce que l'on a préparé.

Nous disons non :

Les COUPABLES : CE SONT LES PATRONS ET LE GOUVERNEMENT.

Syndicats CGT et CFTD des A. F. O.

PRESSE :**BIENTOT HERSANT-OCÉAN ?**L'empire Hersant

Un homme comme Monsieur HERSANT (dont la loi interdit de parler du rôle qu'il joua sous l'occupation nazie) devenu le patron du plus grand (il ne cesse de croître) groupe de presse en France, comme le nommait récemment une publication syndicale des travailleurs de cette branche d'industrie.

Son empire couvre désormais toute la France : 11 hebdomadaires ou périodiques nationaux, sans compter ceux qu'il a revendus ou fusionnés, et autant de quotidiens dont "L'Eclair" de Nantes qu'il exploite depuis 1960, en association avec "Presse-Océan" dont il possède d'ailleurs au moins 30 % des actions.

La réalisation annoncée prochaine par M. Hersant, d'éditions régionales du Figaro, grâce à son imprimerie décentralisée à SAUTRON, pourrait mettre en difficulté son associé nantais.

Difficultés d'ordre commercial. Une rupture de contrat avec le titre associé ravalerait celui-ci au rang de quotidien départemental (il est actuellement quotidien "régional"), avec toutes les conséquences négatives du côté de la publicité et pour les salariés de l'entreprise un abaissement du barème des salaires, et des licenciements, et la répression syndicale que le monopole de presse du nom de M. Hersant ne manquerait pas de mettre à profit selon la méthode habituelle pour mettre un quotidien de plus dans sa corbeille.

Déjà, la Direction du journal "Presse-Océan", après avoir réduit le nombre de ses ouvriers d'imprimerie, en liaison avec l'achat de nouveau matériel de production (d'une valeur approximative d'un milliard d'anciens

francs, ce qui représente un accroissement de la valeur du capital de l'entreprise et le cas échéant, permet une fusion à des meilleures conditions), "ne peut garantir l'emploi pour les journalistes" dans un avenir proche.

Tels sont les signes avant-coureurs d'un orage que les travailleurs des journaux nantais sentent venir avec inquiétude, car il signifiera pour eux une aggravation de leurs conditions d'existence, de travail (pour ceux qui ne seront pas licenciés) et la mise en coupe réglée dans notre région, par un monopole capitaliste de presse lié aux grandes banques et au gouvernement giscardien-UDR-centriste, de l'information.

Les dangers de la "presse-marchandise"...

Le fait pour l'industrie de la presse d'être le fabricant d'un produit particulier, l'information (c'est-à-dire, les faits, les événements) dont le choix, la présentation, le commentaire qui en sont des éléments constitutifs, qui contribuent fortement à façonner les idées des travailleurs sur la société, rend cette concentration dans les mains du grand capital, particulièrement dangereuse.

Elle vise notamment à lui donner une arme redoutable, on l'a vu au Chili, au Portugal, dont il pourra user avant les élections législatives de 1978, et après, en cas de victoire des partis de gauche.

A la lumière de l'expérience qui, depuis le vote des lois de 1881, a montré que la liberté de la presse pour laquelle le sang a tant de fois coulé, était avant tout réservée à ceux qui ont les moyens financiers de l'utiliser, deux enseignements se dégagent.

.../...

HERSANT (suite)

D'une part, il faut absolument que cesse l'assimilation de la presse à une marchandise.

D'autre part, il faut créer, les conditions d'un libre accès à une infrastructure matérielle sans cesse adaptée aux techniques modernes, qui répondent aux besoins d'impression et de diffusion de la presse.

Il faut notamment exiger l'application de l'ordonnance du 26 octobre 1944 sur la propriété des journaux et s'opposer à toutes mesures prises par le gouvernement ou les monopoles et susceptibles d'aggraver la situation de la presse qui reste libre.

Extrait de "Informations-débat"

(décembre 1976 - n° 34)

PAYSANS

Fay de Bretagne :

Un propriétaire vole le maïs de son fermier...

Depuis 1967, Pierre Caillon exploite une parcelle de 5 ha, propriété de M. Vasnier, retraité SNCF, demeurant à Malville.

En 1975, M. Vasnier interdit l'accès de cette parcelle à Pierre Caillon après l'avoir menacé.

Suite à un jugement du Tribunal Paritaire de Saint-Nazaire, un arrêté préfectoral, daté du 22 mars 1976, autorise Pierre Caillon à exploiter, condamne Vasnier à payer 2 000 F. de dommages et intérêts.

En 1976, 3,50 ha sont semencés en maïs par Pierre Caillon après en avoir informé M. Varin, maire de Malville.

En septembre, Vasnier, par l'intermédiaire d'un notaire à Saint-Etienne, vend le maïs qui ne lui appartient pas à un agriculteur de Saint-Etienne.

Plainte pour vol de récolte est déposée auprès de la gendarmerie de Blain.

Depuis, l'appareil judiciaire n'a pas donné suite.

Le conseil d'administration du syndicat local de Fay, réuni le 29 novembre 1976, demande à la FDSEA d'intervenir officiellement auprès du Procureur de la République.

Une démarche est également prévue auprès de M. Varin, Maire de Malville qui est chargé par le Préfet de l'exécution de l'arrêté préfectoral du 22 mars 1976.

Le syndicat local

(extrait du "Paysan Nantais" journal de la FDSEA de Loire-Atlantique).

Le CRIN de Nantes qui refuse le projet d'implantation d'une centrale nucléaire au Pellerin et le programme électro-nucléaire dans lequel il s'inscrit, organisera "trois jours d'information sur le nucléaire" à Nantes les 14, 15, et 16 janvier 1977.

Comité Régional d'Information Nucléaire.

NOEL 1976

Depuis les vendanges et la récolte d'ensilage, les MOUILLE se réinstallent progressivement, toujours au Bois aux Moines, sur la surface dont ils restent locataires.

Début novembre, lorsque le silo d'herbe a été terminé, une équipe de 70 à 80 gars, venus de tout le département a démonté le hangar et en a remonté une partie dans un champ à proximité. Cela permet à Armand d'y mettre à l'abri, la paille et le troupeau. Au printemps prochain, les MOUILLE prévoient d'y adosser la salle de traite ambulante, et la laiterie (qui sont actuellement sur une parcelle qu'ils doivent libérer le 25 avril prochain).

TRACASSERIES ADMINISTRATIVES

Cette réinstallation -ou plutôt le droit pour A. et H. Mouillé de continuer à exploiter les terres dont ils restent locataires- ne plait ni aux RONDINEAU ni au Préfet. Pour eux, l'expulsion des fermiers ne leur suffit pas. (Ils voudraient les voir ailleurs, loin du Bois aux Moines), de concert avec l'administration, de l'EDF, le Préfet, représentant du pouvoir, impose toujours des tracasseries aux Mouillé :

- Refus du branchement électrique :
D'abord, c'était soi-disant un manque de terrain, ensuite, c'était subordonné à l'engagement des Mouillé de partir au printemps ; actuellement, il faudrait l'accord des RONDINEAU.
- Menaces pour le stationnement stable de leur caravane d'habitation.

Les RONDINEAU ne cachent pas leur énervement et leur colère de voir les Mouillé à proximité et le soutien qu'on leur apporte ; ils les ont violemment agressés à plusieurs reprises. Henriette a été blessée. Mais comme les Mouillé l'expliquent plus loin, leur détermination reste toujours aussi forte.

RÉPRESSION SYNDICALE

Voilà maintenant, que la FDSEA est assignée au Tribunal, sur plainte des RONDINEAU, parce que les manifestations

qui ont été organisées à CHEIX cet été leur avait porté préjudice moral. Cela dépasse les bornes : il s'agit d'une tentative de répression ouverte du droit syndical et de vouloir condamner les actions et la large mobilisation populaire qui s'est exprimée cet été pour défendre le droit au travail. Pas question de se laisser faire ! La répression s'abat aussi sur des salariés qui ont soutenu l'action de CHEIX. Tel cet ouvrier de la région qui est licencié en période d'essai sur le prétexte que quelques clients d'accord avec RONDINEAU, ne voulaient pas de ses services.

On comprend bien ce que ne tolère pas le Pouvoir, la propriété foncière : c'est que la lutte de CHEIX et la résistance des fermiers servent de point de référence pour tous ceux qui luttent pour leur sécurité d'emploi.

SITUATION DES MOUILLÉ

Ils exploitent 8 ha et la possibilité existe pour eux de louer quelques ha à proximité.

Mais en attendant le printemps, bien que déjà plusieurs vaches ont été prêtées à des agriculteurs de la région (ils souhaiteraient en particulier en prêter à des jeunes qui démarrent) l'affouragement du troupeau va être difficile. Il n'est cependant pas pire que celui de nombreux agriculteurs qui vont connaître une situation très critique avant la pousse de l'herbe au printemps, et pour lesquels il faudrait trouver des solutions collectives.

Pourtant, certains voudraient croire -ou faire croire- qu'avec une si petite surface, les Mouillé rentrent dans la catégorie des paysans indéfendables. Alors soyons clairs, dans ces conditions il y en aurait beaucoup dans le département ! Nous pensons que c'est oublier que de nombreux agriculteurs continuent de vivre de leur travail sur de petites surfaces avec des moyens modestes. Peut-être justement parce qu'ils ne sont pas rentrés inconsiderément dans les investissements.

Si l'action de CHEIX soulève aussi ces questions, alors vraiment, toute la lutte des Mouillé n'aura pas été inutile. !

EN DIRECT AVEC LES MOUILLÉ :

Q. - Pourquoi êtes-vous revenus au Bois aux Moines ?

R. - Si nous sommes revenus, il y a plusieurs raisons : c'est là que sont l'exploitation et le cheptel ; il n'était pas question pour nous de prendre une autre exploitation de 20-30 ha ou plus, nous ne nous en sentons pas capables à notre âge, et puis on n'a pas à prendre la place d'un jeune ou d'un autre fermier ; juridiquement cette affaire n'est pas classée ; même si la justice est entre les mains des capitalistes, doit-on abandonner toute hypothèse de révision du procès ?

Q. - On dit qu'on vous a obligé à revenir et à rester, qu'en pensez-vous ?

R. - Si nous sommes revenus, personne ne nous a forcés. Il ne faut pas avoir peur de le dire. Au contraire, on nous a parfois découragés !

Il fallait qu'on revienne sinon l'action était foutue. Il y a d'autres conflits dans la région. Certains fermiers nous ont dit : "c'est grâce à vous que nous sommes encore sur notre ferme".

Q. - Donc, c'est vous-mêmes qui avez décidé de rester ?

R. - Oui. Mais sans les organisations qui nous soutiennent on n'aurait pas été à même de revenir et puis, il a fallu assurer la transition (soin au cheptel, etc...) On a dû forcer des syndiqués à se déterminer.

Il faut tout de même bien arrêter ces propriétaires de faire tout ce qu'ils veulent. Ce que nous contestons ce n'est pas le fait d'être propriétaire, car c'est souvent le moyen de "gagner sa sécurité" pour les paysans, mais le droit pour le propriétaire de disposer de la terre, des biens qui sont dessus et des gens qui en vivent.

Q. - On vous dit mal logés et sans ressources. Regrettez-vous d'être revenus ?

R. - Non. Ça, non ! D'ailleurs personne n'a besoin de se faire de complexes parce qu'on est en caravane. Les gens se figurent qu'on ne peut vivre que dans une belle maison. Les belles maisons ça n'enterre pas les problèmes des gens : les ouvriers logés en bengalow ne sont pas si bien que nous. On n'est pas mal. On est bien. Un peu petit quand il y a du monde.

C'est la même chose pour l'exploitation : la surface est petite, on n'a pas épuisé toutes les solutions. Ce ne sont pas les lourds investissements et la grande modernisation qui apportent automatiquement un revenu.

Surtout n'allez pas dire à ceux qui nous ont expulsé qu'ils ont bien fait !

Q. - Pour quelles raisons continuez-vous la lutte ?

R. - Nous sommes têtus parce que nous avons été victimes d'injustices : on voulait nous obliger à exploiter des cépages prohibés, certaines pièces du jugement, confiées à l'avocat ont disparu pour donner raison au propriétaire ; c'est aussi la destruction de clôtures, de récoltes ; et depuis, l'expulsion. Les RONDINEAU ont sorti "toute notre jaille" comme ils disent mais ce qui pouvait leur rendre service, on ne le retrouve pas.

Q. - Que voulez-vous dire à ceux qui vont lire CHEIX-Info ?

R. - On est reconnaissant envers tous ceux qui nous ont aidé. Si on est revenus c'est aussi grâce à eux et à tous ceux qui ont colporté l'information.

Les soins jusqu'à minuit-1 heure n'ont pas été du temps perdu. C'est là que nous avons découvert d'autres fermiers menacés comme nous, des jeunes qui cherchent du boulot, licenciés. Nous n'oublions pas les "5 semaines de vacances". Nous y avons connu des ouvriers qui ont aussi leurs expulsions (licenciements, bas-salaires, fins de mois difficiles). Que les gens reviennent. Le garage de voitures est petit, mais ce n'est pas un problème.

NDLR - Le chemin d'accès est boueux. Mais le fond est bon, comme dans toute cette affaire.

CHEIX CONTINUE !

- * Pour le droit à l'emploi et à un revenu décent pour tous les paysans.
- * Pour la défense des fermiers.
- * Pour le contrôle de l'usage des sols par les travailleurs.
- * Contre la répression syndicale.

BONNE ANNEE 1977 !

Comité de Coordination

Les luttes intenses de 1976, donnent espoir d'être plus solidaires en 1977.

"SCENES DE CHASSE EN BRETAGNE"

GUY CARO, Militant breton, récemment emprisonné pendant les rafles anti-FLB de Poniatoski, a envoyé une lettre ouverte à MITTERAND (PS), MAR-CHAI (PC), FABRE (Rad. de gauche), MONSEL (PSU), GISCARD D'ESTAING, GUI-CHARD (Garde des Sceaux), PONIA (Ministre de l'Intérieur), accompagnée du texte "Scènes de chasse en Bretagne" dont nous donnons de larges extraits.

• PREVENTION _ ...

(...)

Mieux vaut prévenir que guérir...

Je pense que le Ministre de l'Intérieur a raison lorsqu'il dit "Il y a une action de prévention à mener", mais qu'il se trompe sur ce que peut être cette action de prévention. "Le soutien que l'opinion publique peut donner à la lutte contre le terrorisme" : est-ce là un appel aux Français, et surtout aux Bretons, à approuver sans aucune réserve toutes les opérations de police dites "anti-FLB", voire à devenir auxiliaires de police ?

De même que ma formation et mon expérience de médecin-psychiatre m'ont apporté quelques idées sur la prévention de la délinquance, mon expérience et ma formation à l'intérieur du mouvement breton agissant dans la légalité m'amènent à penser qu'il n'y aurait plus d'attentat en Bretagne si un gouvernement français décidait de prendre les moyens de satisfaire les droits suivants des Bretons :

- Le droit de vivre et travailler dignement en Bretagne ;
- Les droits d'une culture bretonne spécifique, notamment de la langue bretonne ;
- Le droit de gérer les affaires les concernant en Bretagne, et non à Paris dans la large mesure où cela est compatible avec l'Unité de l'Etat Français.

Intellectuels et journalistes parisiens se préoccupent beaucoup des atteintes aux libertés en URSS et en Amérique Latine. Ils ont raison. Ils ne se préoccupent pas des atteintes aux libertés en Bretagne. Peut-être parce qu'elles sont moins graves... pour le moment. Peut-être aussi parce que pour eux, Paris est est plus éloigné de la Bretagne, ce Far-West français, que de l'URSS et de l'Amérique Latine.

...OU RAFLES :

Une fois de plus, la cinquième en deux ans, des rafles ont été faites au petit matin en Bretagne par des groupes policiers sous le prétexte de rechercher les auteurs d'attentats signés F.L.B.

Des personnes connues comme militants culturels, syndicalistes ou politiques d'organisations tout à fait légales sont, après perquisition, en général stérile, emmenées et gardées à vue, interrogées pendant plusieurs jours et plusieurs nuits avant d'être relâchées. Un très faible pourcentage d'entre elles est emprisonné, dont la majorité est libérée sans procès, faute de charges. Des réquisitions de la Cour de Sécurité de l'Etat sont à l'origine de ces opérations.

• GARDE A VUE .

Ayant une expérience de la chose (gardé à vue 5 jours en octobre 75 et relâché après 5 jours de grève de la faim sans aucune charge retenue contre moi, ni à mon avis, aucune raison valable de m'avoir gardé à vue), j'ai participé à une manifestation organisée à Rennes, fin octobre 76 pour essayer de limiter la durée de garde à vue de personnes innocentes.

Nous voulions attirer l'attention sur certains faits regrettables.

.../...

- Le bilan de la grande rafle d'octobre 75 apparait, un an après, comme une preuve de l'arbitraire de telles opérations.

- Les conditions de la garde à vue : personnes au secret, sans avocat, soumises à des interrogatoires répétés qui permettent en général des intimidations et des manipulations aux conséquences durables.

- La durée de la garde à vue pouvant aller jusqu'à 6 et même 10 jours (beaucoup plus que pour les auteurs présumés de vols ou d'assassinats).

- Le risque que la Cour de Sureté de l'Etat serve en réalité d'instrument pour une police politique dirigée par les services du Ministère de l'Intérieur et ayant pour résultat essentiel de fichier, de renseigner, intimider et réprimer sélectivement plutôt que d'arrêter les auteurs d'attentats, et ce dans des conditions abusives, portant gravement atteinte aux libertés démocratiques.

Arrivés devant la police judiciaire (SRPJ), les trois membres de la délégation sont frappés et poussés par des hommes différents. Des injures furent du groupe dont certaines grossièretés sexuelles envers les femmes de la manifestation située à une vingtaine de mètres de la porte, sur la chaussée.

L'un des hommes dit mon nom et crie à deux reprises : "Va te faire enc... chez les nègres" ; puis me prenant à deux mains par l'imperméable il me tire vers l'intérieur du bâtiment ; en essayant de me dégager, je suis poussé et tombe, mais je réussis à rejoindre la manifestation qui reste groupée à distance, criant : "Provocation", puis qui reprend son trajet.

Cet incident au-delà de ses conséquences physiques sans gravité, est inquiétant car il est révélateur d'un climat entretenu et développé en Bretagne autour de ces rafles régulières qui, dans une certaine mesure, peuvent être qualifiées de "Chasse aux Sorcières".

- Des questions peuvent être posées :
- Existe-t-il une police politique en France ?
 - Doit-on laisser de telles opérations se répéter sans une information précise et sans contrôle de la population et de ses élus ?
 - L'application de la loi est-elle différente en Bretagne et en France ? Les notions de présomption, de suspect, de coupable ont-elles des sens différents en Bretagne et en France ?
 - Les lois d'exception (comme celles régissant la Cour de Sureté de l'Etat) peuvent-elles s'appliquer de façon permanente ?
 - Que signifie un tel climat entretenu en Bretagne alors que 8 000 policiers français viennent de manifester contre le Ministre de l'Intérieur et contre certaines tâches que voudraient leur faire exécuter ceux qui sont actuellement au Pouvoir. ?
(...)

GUY CARO

Cinémathèque :

DZIGA VERTOV et son influence

Dans le cadre du thème "Cent ans d'expériences et de recherches cinématographique", la section nantaise de la cinémathèque française, propose mardi 4 janvier à 21 h 00 salle Vasse, une réflexion sur l'un des deux grands cinéastes post-révolutionnaires (Eisenstein étant le second) : Dziga VERTOV.

Aucours de cette scéance sera présenté "La sixième partie du monde" de DZIGA VERTOV et trois films de Lacombe, Carné et Rutman, films

dans lesquels l'influence de Dziga Vertov est primordiale.

Seront donc projeté mardi prochain à 21 h salle Vasse "la sixième partie du monde" de Dziga Vertov, "La Zone" de Georges Lacombe, "Nogent, Eldorado du dimanche", de Marcel Carné et "La mélodie du monde" de Walter Rutmann.

Droit d'entrée 5,00 Frs aux personnes porteurs de la carte de la cinémathèque française qui peut être prise soit au Forum de la Maison de la Culture, soit au CROUS, Serv. des activités Culturelles, soit à l'entrée de la salle avant la séance.

NOËL BASQUE A YEU

Ce fut un Noël bien agité pour les basques assignés à résidence à l'île d'Yeu.

Le 22, Poniatowski ordonne la levée d'assignation pour les deux filles. Toujours dans l'arbitraire; sans doute pour foutre en l'air le moral des restants.

Le 23, 15 H, les basques commencent une grève de la faim pour 4 jours en même temps que leurs camarades dans l'église de Bayonne.

Ils l'ont entamée avec l'accord du curé et le soutien des habitants de l'île (équipement sanitaire de l'église), en expédiant un télégramme à Poniatowski.

19 H : sur ordre direct du ministère de l'Intérieur, le capitaine des CRS et 20 de ses hommes demandent l'évacuation de l'église.

Celle-ci se passe dans le silence, les basques regagnent l'hôtel pour continuer la grève de la faim.

Le curé envoie un télégramme de protestation.

Le 24, la grève de la faim continue. Un autre basque assigné doit arriver. Il n'arrive pas à l'heure pour prendre le bateau et passe le réveillon au commissariat de Challans.

A l'entrée de la messe de minuit un texte, fait par les basques, est distribué dans l'île.

Le 25, le nouvel assigné arrive à l'île par le bateau et se joint à la grève de la faim de ses camarades. Celle-ci finit à minuit.

Lundi matin, dernière nouvelle :

Un groupe folklorique de San Sébastian (Opero) arrive. A Port Joinville dans la rue, c'est la fête !!!! en attendant le gala le 29 au soir avec des chanteurs dont Servat.

TÉLEGRAMME A PONIA

"Abbé Gundreau, curé de l'île d'Yeu proteste contre décision ministère d'évacuer église, contre interdiction action non-violente réfugiés basques

Votre décision remet en cause l'effort conciliation et compréhension. Demande éclaircissement sur situation ambiguë réfugiés basques à l'île d'Yeu."

TELEGRAMME DES RÉFUGIÉS BASQUES EXILÉS A PONIA

"Nous vous souhaitons de très heureuses fêtes de Noël en compagnie de votre famille et nous vous remercions de celles que vous nous imposez en nous éloignant des nôtres, non pour ce qu'elles sont joyeuses mais parce-qu'elle démontrent la "haute moralité" de votre nouvelle démocratie française".

" NOËL ...

... TOUS A LA MAISON "

(Tract intégral des basques, distribué aux habitants de l'île d'Yeu à la messe de minuit.)

C'est le voeu général qu'avaient formé nos proches et tous les habitants de notre pays à nous basques en faveur de tous ceux qui continuaient à subir dans les prisons les séquelles de quarante années de dictature.

Cet appel n'a pas été entendu.
AUJOURD'HUI, nous sommes loin de notre famille, nos camarades sont toujours en prison, nous sommes assignés à résidence parmi vous.

SI POUR NOUS AUSSI C'EST NOEL, CE N'EST PAS LA FETE. →

→
Solidaires de nos amis qui souffrent encore plus que nous aujourd'hui dans les prisons d'Espagne, nous avons décidé de nous joindre à eux dans la même protestation pacifique et c'est pourquoi nous avons choisi d'observer en ces jours de Noël, une grève de la faim comme ils le font eux-mêmes.

NOUS VOUDRIONS VOUS DIRE que nous ne nous sentons pas déplacés dans une église en ces temps si froids de NOEL où Jésus lui-même, rejeté de tous naquit dans une étable et qu'il nous est bon de nous rappeler qu'il fut lui aussi réfugié politique en Egypte pour fuir un roi et sa police qui voulaient le tuer..Il était lui l'innocence même et pourtant...

Nous espérons aussi par notre action empêcher que l'île d'Yeu ne devienne un lieu privilégié de résidence forcée pour les réfugiés politiques, un camp pour les internés administratifs avec tout ce que cela impose de contraintes policières pour la population.

La CORSE n'est parait-il plus assez sûre pour jouer ce rôle. L'île de Ré est devenue trop touristique...

Dès lors l'île d'Yeu, si loin des côtes, si petite et si oubliée semble toute désignée pour jouer cette triste fonction.

NOUS VOUS SOUHAITONS A TOUS UN AUTRE AVENIR.

Voilà pourquoi nous nous plaçons sous la protection de votre église et de toute la population de l'île d'Yeu.

Nous vous souhaitons de BONNES FETES DE NOEL en attendant le jour où nous pourrons vous recevoir dans notre terre promise LE PAYS BASQUE LIBRE.

RÉUNION DU COMITÉ
DE SOUTIEN

MERCREDI 5 JANVIER 21 H.

FRATERNITÉ PROTESTANTE

ECOLE

COMMUNIQUÉ

Le comité de soutien aux 25 étudiants nantais, à l'annonce du verdict rendu par la Cour d'Appel de Rennes, (deux mois de prison avec sursis pour 24 étudiants et trois mois de prison avec sursis pour un camarade sur des témoignages contradictoires de deux membres des forces de l'ordre) rappelle :

- que cet arrêt constitue la première application de la loi "anti-casseur" en Loire-Atlantique ;

- que la procédure employée (pas d'instruction, citation directe devant le tribunal, arbitraire de la sélection des 25 inculpés sur 85 arrestations dans une manifestation de 1 500 personnes, recours aux forces de l'ordre pour interdire l'accès à la salle d'audience, ce qui constitue une atteinte au principe d'une justice publique),

crée un précédent laissant augurer de son application systématique pour museler toute contestation du pouvoir en place.

Il dénonce :

- l'étrange procédure qui consiste à échanger de chef d'inculpation en cours d'audience ;

- la volonté de la justice qui n'est pas de juger, mais bien de condamner pour l'exemple, montrant ainsi clairement sa soumission au pouvoir exécutif.

Le comité de soutien considère cette condamnation comme une atteinte directe à la liberté d'expression et de manifestation, et refuse d'accepter une telle condamnation.

C'est pourquoi les 25 étudiants ont décidé de se pourvoir en cassation.

Le comité de soutien

UN NOUVEAU JOURNAL à Nantes aux DERVALLIÈRES

Le Lapin ENRAGÉ

**POURQUOI
UN COLLECTIF
D'ANIMATION?**



LES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Elles ne s'améliorent pas, au contraire. De retour chez eux, les travailleurs sont fatigués, ils n'ont plus envie de faire autre chose. (...)

Pour cela il faut que nous agissions ensemble. Le changement il ne peut venir que de nous, en mettant en commun toutes nos idées et nos forces pour agir.

Le collectif est un moyen pour tous de se retrouver : travailleurs et chômeurs, hommes femmes, jeunes, adultes, français, immigrés, etc...

Il a déjà rassemblé un groupe de gens qui ont abordé le problème du prix des légumes. Ils ont organisé des ventes directes sur le quartier en liaison avec les Paysans-Travailleurs.

C'est un exemple par rapport à un problème. Il ne tient qu'à nous de trouver d'autres modes d'intervention par rapport à tous les autres problèmes.

Le Collectif est ouvert à tous et accueille toutes les suggestions d'action et d'organisation.

AU SOMMAIRE DU LAPIN ENRAGÉ

- Dossier Délinquance.
- La Maison de Quartier.
- La formation continue des femmes.
- Les ventes directes.

ETC....

(Extrait du Lapin Enragé, journal des Dervallières).

Parce que nous vivons tous les mêmes problèmes et que, si nous voulons y faire mieux face, il est nécessaire que nous nous organisions entre nous.

Prenons par exemple, les problèmes qui nous concernent tous :

- L'AUGMENTATION DE LA VIE.

Les loyers, les produits alimentaires, les vêtements, tout est beaucoup trop cher pour les revenus des ouvriers des Dervallières.

- LE CHOMAGE.

Il touche de nombreux travailleurs et plus particulièrement les jeunes qui sont sans travail parfois durant plusieurs années, ce qui les met dans une situation critique.

- LES FEMMES AU FOYER.

Elles aimeraient bien sortir du train-train quotidien, connaître d'autres femmes, faire autre chose. Une action de formation a fonctionné pendant un an, mais l'expérience sera-t-elle reconduite ?

- LES ENFANTS.

Pour les petits il n'y a pas suffisamment de crèches. Pour les plus grands les activités sont presque inexistantes.

